

Synthèse des politiques sectorielles

Introduction :

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) par leur transversalité, couvre aujourd'hui de nombreux domaines de production et de services de l'économie nationale. Les TIC constituent un instrument avéré de création d'emplois, d'augmentation de la productivité et d'accélération de la croissance.

Afin d'exploiter pleinement le potentiel des TIC et engager notre pays dans l'édification d'une société de l'information, le Gouvernement a adopté une Politique Nationale et un Plan Stratégique en matière de TIC en juin 2005.

La mise en œuvre de cette politique a été concrétisée par la création, en 2005 de l'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC) qui a remplacé la Mission de l'informatique et des Nouvelles Technologies de l'Information (MINTI) et en 2011 par la création du Complexe Numérique de Bamako.

Les progrès réalisés depuis lors sont notables en particulier dans le domaine de la mise en place du réseau intranet de l'Administration et la connexion de certaines communes. Toutefois, si l'on peut noter avec satisfaction que, beaucoup d'initiatives et de projets sont en cours, force est de constater que des difficultés d'ordre conceptuel, réglementaire, juridique et social freinent la mobilisation et la valorisation du potentiel des TIC.

Ainsi, le Gouvernement du Mali avec l'appui des Partenaires Technique et Financiers notamment la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations Unies Pour le Développement et l'Institut International de Communication pour le Développement (IICD), a élaboré des stratégies sectorielles de développement des Technologies de l'Information et de la Communication dans les domaines de l'Education, de la Gouvernance, de la Santé, de l'Agriculture, du Commerce et de la Communication.

Au titre de l'Education :

L'élaboration de cette politique est une conséquence de l'Etat des lieux élaboré en juin 2011, basé sur plusieurs sources de données :

- les données annuelles de la Cellule de Planification et de Statistique ;
- les données du « Scan », étude sur la technologie dans l'éducation malienne, réalisée en 2009 par le programme USAID/PHARE ;
- les données collectées en mai/juin 2011 pour les besoins de la révision de la Politique Nationale des Technologies de l'Informatique et de la Communication dans l'éducation.

Leur collecte visait à dégager des grandes tendances pour l'ensemble du système éducatif.

Il est articulé autour des axes définis par les objectifs de la politique. Pour chacun de ces axes, des constats généraux sont dégagés afin d'aider à l'identification de stratégies et actions. Les constats sont étayés de résultats issus des données susmentionnées.

L'état des lieux de l'utilisation des TIC dans le système éducatif effectué dans le cadre de la préparation de la présente politique a identifié plusieurs défis à relever pour permettre au secteur de l'éducation de bénéficier pleinement de l'apport des TIC. Ces défis, qui justifient le contenu de cette politique, sont entre autres:

- l'accès équitable aux TIC au sein du système éducatif
- l'appropriation des TIC au sein du système éducatif.

Orientations :

Les timides actions, aussi éparses qu'incohérentes, de formations parcellaires d'enseignants et d'élèves, d'installation de salles informatiques au gré des aides ou dons, ne sauraient constituer une réponse adéquate à la révolution du numérique à laquelle le Mali n'échappera pas. Les composantes suivantes, issues des objectifs du PRODEC et du PISE, constituent les principales orientations pour la politique TIC de l'Education :

- l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- le renforcement de la formation du personnel ;
- l'augmentation de la capacité d'accueil ;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- l'amélioration de l'accès et de la scolarisation notamment celle des filles.

Au titre de l'Agriculture :

Les systèmes de production sont assez diversifiés et vont des systèmes à base de coton au Sud au système oasien l'extrême Nord en passant par les systèmes à base de céréales sèches et le système pastoral tous associés à l'élevage(semi-sédentarisé ou transhumant).

Cependant, les défis sont nombreux et comprennent : les défis politiques, l'accès aux intrants, l'accès à la terre et aux équipements agricoles, la commercialisation, le conseil agricole et la recherche.

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de disposer d'un système d'information structuré et intégré nécessitant la participation de tous les acteurs.

Dans la construction d'un tel système d'information et son opérationnalisation, les défis majeurs à relever concernent les points ci-après :

- la culture d'une approche participative,
- la régularité dans la collecte des données avec une approche méthodique scientifiquement vérifiée,
- le contrôle de qualité des données,

- les échanges de données,
- l'intégration de différentes typologies de données,
- les analyses pertinentes et objectives,
- la production d'informations ciblées de divers formats et de qualité pour la prise de décisions,
- la diffusion des produits d'information,
- le rapprochement de l'information au politique,
- la bonne gouvernance et le pilotage du système d'information

Ainsi, l'élaboration d'une politique s'impose pour améliorer le système de communication par l'utilisation intensive des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire.

Elle a pour objectif principal de promouvoir l'usage des TIC dans le secteur Agricole afin d'inciter les différents acteurs concernés à les intégrer dans leurs activités professionnelles.

Elle est axée sur les stratégies suivantes:

- l'évaluation des productions végétales, fourragères et halieutiques ;
- la collecte, le traitement et la diffusion des données et informations sur le secteur;
- le diagnostic et la surveillance des maladies animales avec l'utilisation du téléphone mobile ;
- la prévision des crues des différents cours d'eau.

Au titre du Commerce :

Dans le commerce traditionnel, un paiement peut se définir comme l'échange de monnaie contre des biens ou des services. Dans le cas du Commerce électronique, la valeur monétaire est dématérialisée et sert à la compensation des biens ou des services échangés entre deux entités. Ces entités peuvent être des banques, des entreprises, des gouvernements ou des personnes physiques.

Le commerce électronique se définit comme une transaction commerciale impliquant un vendeur et un acheteur et utilisant un support électronique dans tout ou partie du processus. Cette définition intègre la plupart des définitions du commerce électronique et de ses variantes.

Les supports généralement utilisés sont: les cartes à puce, les cartes à piste, les fonctions intégrées à un téléphone portable et un compte sur internet.

Aujourd'hui, les banques et les établissements financiers offrent une gamme variée de cartes bancaires et de crédit comme moyens de paiement électronique.

L'analyse de ces conditions fait ressortir qu'il n'existe pas au Mali de services bancaires permettant aux commerçants maliens d'offrir à leurs clients la possibilité de régler leurs achats par le paiement électronique, entendu dans le sens de la définition qui en a été faite.

Le commerce électronique présente plusieurs avantages surtout pour le Mali, pays continental où le commerce traditionnel occupe une part importante de la population active

Toutefois, il faut noter que les opérateurs bancaires et des services financiers du Mali disposent des moyens d'offrir ces services qui sont de plus en plus standards.

Le principal problème réside probablement au niveau du marché et des risques de fraudes.

Cette politique vise à faire l'utilisation du commerce électronique comme un moyen efficace et efficient au service du développement du commerce des biens et services permet l'extension du marché des acteurs économiques du Mali au niveau local, sous régional et international, facilite et accélère le processus du commerce, réduit substantiellement les coûts des biens et services marchands. Le gouvernement, les entreprises et les consommateurs maliens l'intègrent dans leurs activités pour en tirer le meilleur profit.

Elle a pour objectif de promouvoir l'usage des TIC et le commerce électronique dans les secteurs économiques pour lesquels le Mali présente des avantages avérés, d'inciter les différents acteurs concernés à les intégrer dans leurs activités professionnelles et socioculturelles afin de les développer davantage et de les rentabiliser.

La stratégie de développement du commerce électronique au Mali est constituée principalement de six axes qui sont :

- les infrastructures de communication et de logistique;
- les ressources humaines ;
- le Cadre juridique et réglementaire ;
- les Mesures d'accompagnement ;
- la coopération internationale ;
- la communication.

Au titre de la Communication :

Le processus démocratique qu'a connu le Mali depuis les événements de mars 1991 a suscité aujourd'hui une demande croissante de la part de ses citoyens pour une gouvernance transparente et un service public de meilleure qualité.

A l'ère de la Société de l'Information, la convergence technologique pour un accès à des contenus de toute nature (texte, son, images,...), a bouleversé nos habitudes. Qu'il s'agisse d'informations ou de divertissements, de plus en plus de foyers y ont accès sans pratiquement aucune contrainte de temps ou d'espace.

Le diagnostic posé à partir de l'état des lieux fait ressortir l'absence d'une vision globale sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le domaine spécifique de la communication qui a conduit aux conséquences ci-dessous :

- la faible utilisation des réseaux informatiques existants au sein des structures de communication ;
- une utilisation de matériel informatique obsolète, sous équipement ;
- l'absence de serveur dédié pour l'hébergement de contenus ;

- des compétences informatiques insuffisantes pour satisfaire aux besoins de communication ;
- absence d'infrastructures adaptées ;
- faible capacité de la bande passante pour l'accès à l'Internet ;
- une diversité évidente des équipements, des applications informatiques utilisées entre différents ministères ;
- une faible appropriation des TIC par les médias ;
- l'insuffisance de sources d'énergie ;
- soumission du matériel informatique aux taxes d'importation.

Tout ce qui précède, justifie largement l'élaboration d'une cyber-politique sectorielle en communication, afin de préciser clairement les orientations et les attentes du pays en la matière, les actions concrètes à mener, les stratégies et les moyens à dégager pour l'exécution d'un plan d'action sectoriel TIC à mettre en œuvre.

Les attentes des professionnels sont la facilité d'accès, le renforcement des infrastructures, l'acquisition d'équipements TIC performants à moindre coût et leur maintenance, la formation en informatique, la formation continue...

Elle vise l'instauration d'un cadre au sein duquel tous les acteurs du développement ont la possibilité de privilégier le dialogue, la concertation, la transparence et l'équité, conformément aux grandes orientations de la politique nationale.

L'information et la communication jouent un rôle prépondérant dans le processus de construction de la société de l'information: le capital de Connaissances se construit par l'échange d'une nouvelle forme de richesse, l'information, et l'efficacité de la communication détermine le rythme de son appropriation.

Cette politique tourne autour des axes et des options stratégiques suivantes :

- Information et communication ;
- Développement des Infrastructures ;
- Système d'Information en communication pour le développement ;
- Production et diffusion de contenus ;
- Formation et recherche ;
- Cadre juridique et réglementaire des TIC.

Au titre de la Gouvernance :

La mise en œuvre des réformes administratives prévues au titre de la composante 2 du Programme de Développement Institutionnel (PDI) doit avoir pour effet, à terme, l'émergence d'une culture administrative forte axée sur les principes suivants :

- la gestion axée sur les résultats;
- la transversalité de l'action publique;
- la saine gestion des finances publiques;
- l'amélioration continue de la qualité des services publics;
- la transparence de la reddition des comptes aux citoyens.

Dans la poursuite de cet objectif global, quatre (4) objectifs spécifiques sont fixés dont la Consolidation et l'approfondissement de l'informatisation de l'Administration publique.

La modernisation de l'Administration exige une nouvelle perspicacité et des approches novatrices. Pour ce faire de nouvelles stratégies et de nouvelles méthodes sont nécessaires.

Il vise l'amélioration des relations entre l'Administration et les usagers des services publics et le renforcement des performances et la crédibilité de l'Administration malienne.

La E_Gouvernance étant l'utilisation des TIC dans les activités des administrations afin d'améliorer d'une part le fonctionnement interne de l'État et d'autre part la conception et la mise en œuvre des politiques publiques pour de meilleurs services rendus aux usagers. Elle vise l'accès équitable des maliens à l'information et aux services fournis par l'administration, et ainsi participer pleinement aux activités politiques, socio-économiques et culturelles, en utilisant l'Internet, les téléphones et autres outils des TIC. L'état malien verra ses finances mieux gérées, ses performances et ses prestations aux citoyens améliorées.

Cette utilisation accrue des TIC dans les activités quotidiennes des services publics va nous permettre d'atteindre les résultats suivants :

- un meilleur partage des documents en ligne,
- une simplification de nos procédures administratives,
- une meilleure disponibilité de l'information en vue de faciliter l'accès des usagers à des services publics de qualité,
- une administration saine et transparente, proche du citoyen, qui donne une image d'efficacité et d'équité ;
- la diligence dans les services rendus aux citoyens ;
- l'allégement des procédures, formalités et délais ;
- la généralisation de l'informatique pour faciliter à terme le traitement à distance des actes administratifs.

Au titre de la Santé :

La situation sanitaire de la population du Mali, reflet du niveau actuel de développement socio-économique, connaît aussi des améliorations significatives. Les dépenses totales de santé sont passées de 109 milliards en 1999 à 165 milliards en 2004 (CNS 1999-2004). Ces dépenses de santé proviennent essentiellement du financement direct des ménages (57 %), des fonds publics (18 %) et des fonds extérieurs (13 %). Pour la période 1999-2004, les niveaux de morbidité et de mortalité du Mali restent parmi les plus élevés au monde et cela s'explique surtout par:

- une insuffisance des ressources financières allouées au secteur au regard des besoins de la politique sectorielle et du Programme quinquennal de Développement Sanitaire et Social (PRODESS);
- un environnement naturel insalubre et propice à la transmission des maladies infectieuses et parasitaires du fait d'une hygiène individuelle déficiente et des comportements très souvent inadéquats face à l'environnement;
- une insuffisance de l'accès des populations à l'eau potable;
- des habitudes alimentaires sur le plan nutritionnel qui ont pour conséquence des apports nutritionnels non équilibrés et déficients aussi bien en quantité

- qu'en qualité (fer, iode, vitamine A), ce qui provoque des maladies et des carences;
- la persistance de certaines coutumes et traditions souvent néfastes pour la santé ;
 - un faible niveau d'alphabétisation, d'instruction et d'information de la population;
 - **une insuffisance en nombre et en qualité du personnel sanitaire et social.**

Quant au Système National d'Information Sanitaire (SNIS), il se définit comme l'ensemble des personnes, procédures et outils organisés pour fournir l'information en tant voulu sur la santé des populations par les établissements de santé. Son but essentiel est de produire des informations fiables et pertinentes pour la planification, la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation des activités sanitaires aux différents niveaux du système de santé.

Le présent document est une réponse aux différents problèmes suscités. Il traite en premier lieu de l'état des lieux TIC-Santé au niveau national. Cet état des lieux couvre les infrastructures, les contenus et applications, dans les administrations sanitaires, les structures hospitalières, les structures de formation et de Recherche. Il s'intéresse aussi aux projets réalisés, en cours de réalisation et futurs dans le domaine E-Santé, aux ressources humaines et aux principaux acteurs de la télésanté au Mali, aux attentes des professionnels vis-à-vis d'une politique de E-santé et enfin il propose des recommandations et des projets accompagnant le plan stratégique de la politique qui sera mise en œuvre.

Les attentes des professionnels se résument au renforcement des infrastructures, l'acquisition d'équipements TIC performants et leur maintenance, la formation en informatique, la formation médicale continue, la mise place d'un réseau national de télémédecine comportant des outils de télé expertise et de téléenseignement. Les actions à mener doivent se focaliser sur ces points, mais en plus, il faut ajouter la mise en place d'un Système d'Information Sanitaire Informatisé, et la production et la diffusion de contenus dans le domaine de la santé.

Le but de cette politique sectorielle est l'accès égal pour les Maliens et Maliennes à des soins de santé de qualité, c'est à dire une démocratisation des soins. Il n'est pas facile de maintenir la qualité car elle dépend des compétences. Il importe donc de partager les compétences, les connaissances et les informations, surtout dans un contexte de E-Santé.

Cette politique E-Santé vise l'amélioration des prestations des services de santé par une utilisation inclusive des Technologies de l'Information et de la Communication.

Ce document de Politique Nationale affirme que l'introduction des TIC dans le système sanitaire malien depuis la création d'un département de télémédecine à la FMPOS jusqu'à la constitution d'un système d'information sanitaire, permettra d'améliorer de façon significative la qualité des prestations médicales, l'efficacité de la gestion des institutions de santé, la maîtrise des épidémies, la surveillance des maladies endémiques comme le paludisme, l'alerte précoce, les campagnes de vaccinations.

Aussi, il préconise pour un pays aussi vaste comme le Mali, la pratique du télé diagnostic, de la télé consultation et du téléenseignement doit être vulgarisée et maîtrisée pour faciliter l'accès des groupes vulnérables et des zones éloignées aux services de santé».

Cette Politique de E-Santé est axée sur les directives suivantes:

- le Système d'Information en Santé;
- les Infrastructures Informatiques et Réseautiques;
- la Production et la diffusion de contenus;
- les outils de E-Santé et de Travail Collaboratif;
- les Questions d'éthique, de déontologie et de médecine légale dans un environnement émergent de cyber santé;
- le Renforcement des capacités en informatique et en E-Santé;
- la recherche en informatique médicale.

La mise en œuvre de la politique nationale E-Santé par l'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale et l'AGETIC.

Au titre du Projet E-Gouvernement ET E-Poste :

I. Contexte :

Ce projet financé par KEXIM (Export Import Bank of Korea) s'inscrit dans le cadre de la politique visant à rapprocher l'Administration des usagers et à améliorer la transparence et l'efficacité gouvernementale par la mise à disposition d'un réseau de l'Administration gouvernementale. En outre, il permettra de doter le Mali d'infrastructures de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en fibre optique pour renforcer le Réseau Intranet de l'Administration d'une part et d'autre part d'économiser les frais de location de fibre optique.

II. Composantes :

II.1 Partie E Gouvernement :

Il s'agit de construire un réseau en fibre optique qui interconnecte une centaine de structures publiques à Bamako et vingt-quatre (24) autres dans les régions de Koulikoro, Ségou et Mopti. Ce réseau sera géré par un centre national de traitement des données à Bamako avec un centre d'opération dudit réseau. Dans ce réseau seront déployés un Portail web, un annuaire électronique, un système de vidéoconférence et de la voix sur IP dans toutes les zones du projet.

II.2 Partie E-Poste :

Il concerne la construction d'une part, d'un réseau en fibre optique qui interconnecte 27 bureaux de poste à Bamako et dans les régions, d'autre part, la construction d'un réseau en antenne VSAT qui interconnecte au district de Bamako 71 bureaux de poste au niveau des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et de Kidal. Il permettra aussi de mettre en place des systèmes d'énergie solaire dans certaines localités qui n'ont pas l'électricité d'EDM.

III. Avantage :

La réalisation de ce projet permettra à l'Etat d'économiser sur les coûts de location de la liaison en fibre optique des 152 structures.